



## Renouvellement Titre de séjour

-----  
Par Ryanmou

Bonjour,

Je viens expliquer ma situation car je commence vraiment à m'inquiéter.

J'ai fait ma demande de renouvellement de titre de séjour salarié dans les délais (même avant le délai minimal indiqué), mais jusqu'à aujourd'hui je n'ai toujours rien reçu. J'ai aussi demandé le renouvellement de mon récépissé récemment et je reste sans retour.

Le problème, c'est que je travaille actuellement et j'ai peur de perdre mon emploi à cause de ce retard administratif.

Est-ce que quelqu'un sait si mon employeur peut me licencier directement si je n'ai plus de titre de séjour ou de récépissé valide, ou est-ce qu'il est obligé de me suspendre le temps que la situation se régularise ?

J'envisage aussi de consulter un avocat parce que la situation commence à devenir compliquée, mais je me demande vers qui il faudrait agir dans ce cas : est-ce que ce serait plutôt par rapport à mon entreprise ou plutôt contre la préfecture pour le retard dans le traitement de mon dossier ?

Si certains ont vécu la même situation ou connaissent les démarches possibles, je suis preneur de vos conseils.

Merci d'avance pour votre aide.

-----  
Par kang74

Bonjour

Vous parlez de récépissé : quand avez vous déposé le dossier et reçu le récépissé ? Jusqu'à quelle date votre TS allait-il ?

On parle d'un simple renouvellement ou d'un changement de statut ?

Vous devez consulter un avocat : la question ne se pose même pas spécialisé dans le droit des étrangers .

Votre employeur est étranger à votre problème et est dans l'obligation d'appliquer le cadre légal .

Il doit suspendre votre contrat et peut mettre un terme au contrat avec une indemnité si vous ne pouvez justifier d'un TS valide permettant de travailler .

Cherchez des associations spécialisées car oui, c'est de plus en plus compliqué de renouveler son TS ou que l'autorisation de travailler demandée par l'employeur soit traitée positivement .

C'est une réalité ...

-----  
Par Ryanmou

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

Pour répondre à vos questions :

\* J'ai déposé ma demande de renouvellement le : 17/10/2025

\* J'ai reçu mon dernier récépissé le : 10/01/2026

\* Mon récépissé est arrivé à expiration le : 29/06/2026

\* Mon titre de séjour était valable jusqu'au : 21/12/2025

Il s'agit d'un :renouvellement simple statu salarié .

J'ai également fait une demande de renouvellement du récépissé le : 21/05/2026, mais je n'ai toujours reçu aucun retour pour le moment.

Ce qui m'inquiète surtout, c'est la situation avec mon travail, parce que j'ai peur que mon contrat soit suspendu ou qu'il prenne fin avant que la préfecture traite mon dossier.

Je prends aussi en compte votre conseil concernant l'avocat spécialisé en droit des étrangers et je vais regarder cette possibilité ainsi que les associations qui accompagnent sur ce type de dossier.

Merci encore pour votre retour.